



# Municipalité de Rivière-Saint-Jean

## AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, madame Karine Chouinard, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QU'il y aura une séance extraordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

**Date** : Mardi 15 avril 2025  
**Heure** : 19H00  
**Lieu** : Salle municipale, 116 rue du Quai, Rivière-Saint-Jean

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. DÉROGATION MINEURE RSJ-2025-01-DM-ARPENTAGE TERRAIN DE L'ÉGLISE DE MAGPIE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. FERMETURE DE LA SÉANCE
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**DONNÉ** à Rivière-Saint-Jean/Magpie, ce neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq (2025-04-09)

Karine Chouinard

**Karine Chouinard**

Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Chouinard, Directrice générale et Greffière-Trésorier de la municipalité de Rivière-Saint-Jean, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9 avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 avril 2025.

Karine Chouinard

**Karine Chouinard**

Directrice générale et greffière-trésorière